

COMMUNE DE MALVILLE

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N°2025-80T

Le maire de la commune de Malville

- Vu le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
- Considérant que le service technique réalise de nombreux et divers chantiers sur l'ensemble de la commune de Malville, il y a lieu de délivrer un arrêté de circulation permettant la sécurisation et la réalisation de ces multiples chantiers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les restrictions suivantes seront mises en œuvre au droit du chantier à compter Du Mardi 01 avril au mercredi 31 décembre 2025 inclus.

- Le stationnement et le dépassement des tous véhicules seront interdits.
- La circulation sera alternée manuellement ou par panneau selon l'environnement du chantier.
- La vitesse sera limitée à 30km/h.
- Ces prescriptions s'appliquent à tous les chantiers et sur tout le territoire de la commune.

ARTICLE 2 : Le service technique de la commune de Malville sera chargé de la mise en place d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière (approuvée par arrêté du 7 juin 1977).

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux qui font l'objet de sa demande et s'engage à remettre en l'état la chaussée, les accotements, le busage existant, les bordures, trottoirs et la signalétique existante (horizontale et verticale).

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de la Gendarmerie de Pontchâteau sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code des Collectivités territoriales.

A Malville, le 01/04/2025

Pour le Maire et par délégation
Mme Régine HÉLIOT
Adjointe au Maire

